



# Commune de COMBS LA VILLE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 octobre 2023

### Délibération n° 03

**Date de convocation**

13.10.2023

**Date d'affichage**

18.10.2023

**Nombre de  
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 25

votants : 34

**Objet : Attribution d'une subvention à l'association CACV Athlétisme.**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois octobre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

**Présents**

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. C. DELPUECH – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. D. VIGNEULLE – Mme LM. LODE-DEMAS – M. F. BOURDEAU – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. C. LUTTMANN – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUÏ – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – Mme H. KIRCALI – Mme KD. ILLMANN – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – M. B. VRIGNAUD – M. D. ROUSSAUX

**Absents représentés**

Mme M. GOTIN par Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE par M. G. GEOFFROY – M. C. GHIS par M. E. ALAMAMY – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND par M. D. VIGNEULLE – M. FC. YOUNBI NGAMO par M. Y. LERAY – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH – Mme C. VIVIANANT par Mme C. KOZAK – Mme A. ADJELI par M. B. VRIGNAUD – M. P. PELLOUX par M. D. ROUSSAUX

**Absente**

Mme A. MEJIAS

Envoyé en préfecture le 27/10/2023

Reçu en préfecture le 27/10/2023

Publié le 27/10/2023

ID : 077-217701226-20231023-DEL\_23OCT23\_\_3-DE



Monsieur Fabrice BOURDEAU a été élu secrétaire de séance.

**M. Fabrice BOURDEAU, rapporteur, soumet au conseil municipal le rapport suivant :**

Lors de l'adoption du Budget Primitif 2023, des enveloppes de crédits ont été votées dans chaque secteur en vue de leur attribution aux associations locales.

Conformément à l'article L. 2311-7 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal doit ensuite délibérer afin d'attribuer les subventions à chacune de ces associations.

La délibération n°4 du Conseil Municipal du 9 mai 2023, a attribué une subvention à de nombreuses associations. L'association CACV Athlétisme ayant retourné son dossier de demande de subvention 2023 après la période de recevabilité des demandes, aucune subvention ne lui avait alors été versée.

Après étude du dossier de demande de subvention, il apparaît néanmoins nécessaire d'accompagner cette association dans son fonctionnement et ses projets.

**Au vu de ces éléments, je vous propose d'attribuer une subvention à l'association CACV Athlétisme pour l'année 2023.**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29,

VU la délibération n°02 du 12 décembre 2022 portant établissement du Budget Primitif 2023,

VU la demande de subvention présentée par l'association CACV Athlétisme,

VU l'avis de la commission Administration Générale, finances et Ressources humaines et de la commission Animation, Epanouissement Culturel et Sportif

CONSIDERANT que les crédits suffisants sont inscrits au Budget 2023,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de 6 000 € à l'association CACV Athlétisme pour l'année 2023.

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2023,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à cette décision,

Combs-la-Ville, le 23 octobre 2023

**Le Maire**  
**Guy GEOFFROY**



**Le secrétaire de séance**  
**Fabrice BOURDEAU**

Pour : 34  
Contre : -  
Abstention : -

Envoyé en préfecture le 27/10/2023

Reçu en préfecture le 27/10/2023

Publié le 27/10/2023

ID : 077-217701226-20231023-DEL\_23OCT23\_\_3-DE